soit de nouveau. J'estime, cependant, qu'on du pipeline puis-je signaler au chef de l'opet je saurais gré au sénateur de nous renseigner là-dessus.

L'honorable M. Molson: L'honorable leader de l'opposition (M. Brooks) a tout à fait raison. Quant à son troisième point, je n'ai pas dit que j'avais l'intention de déférer le bill à un comité. J'ai sans doute oublié de le faire. Quand il aura subi la 2º lecture, je proposerai qu'il soit déféré au comité.

En réponse à la première question de l'honorable leader, il y avait, à la fin de 1964, 5,087,282 actions en circulation sur un total autorisé de 40 millions.

L'honorable M. Brooks: C'est-à-dire qu'on avait émis 35 millions d'actions?

L'honorable M. Molson: Non. Il y avait 5,087,282 actions émises et 40 millions autorisées. Toutefois, ce nombre n'empêche pas le petit actionnaire ou l'employé d'acheter les actions. Ce qui l'en dissuade, c'est le prix actuel du marché. Je crois que le prix d'une action était récemment d'environ \$91 ou \$913, ce qui est très él'evé.

En réponse à la deuxième question de l'honorable député au sujet du nombre d'actions souscrites par le régime d'épargne des employés, je regrette de ne pas avoir ce chiffre, mais je le fournirai volontiers au comité, si cela peut être agréable à l'honorable sénateur.

L'honorable M. Brooks: Et à propos de mon autre question?

L'honorable M. Molson: Au sujet de la protection des pipelines, je crains que votre question ne soit d'une grande envergure. Je ne peux fournir de réponse, mais j'irai volontiers aux renseignements. Il me semble que les pipelines sont vulnérables, comme tous nos autres ouvrages publics importants. Je sais que durant la dernière guerre, je me demandais ce qui surviendrait si une de nos grandes centrales électriques du lac Saint-Jean, par exemple, était dynamitée. Les chemins de fer sont extrêmement vulnérables, comme toutes les télécommunications. J'ignore si les pipelines ont un programme, mais je vais m'empresser d'obtenir le renseignement afin de le transmettre au comité, si cela agrée à l'honorable sénateur.

L'honorable M. Brook: Les pipelines sont extrêmement vulnérables.

Honorables sénateurs, à propos de la sécurité

pourrait fort bien répondre à ces questions position (l'honorable M. Brooks) que pendant la dernière guerre, on a institué un comité, appelé le comité des points vulnérables? On se souviendra bien du genre de travail accompli. Le comité était dirigé par le ministre de la Défense nationale pour les services navals et présidé, d'une façon générale, par le Commissaire de la Gendarmerie royale, mais il collaborait étroitement avec l'ensemble de l'industrie. Il avait étudié diverses questions, comme la protection à assurer aux différentes usines, mais il avait également étudié la question de la sécurité par rapport aux moyens de communication, à l'industrie, l'industrie des transports. Une franche collaboration s'était établie entre le côté officiel et le côté public du travail, dirigé surtout par la Gendarmerie royale du Canada, et l'industrie et le domaine général des affaires, relativement aux propriétés que l'on jugeait d'importance nationale à l'époque. Si la compagnie avait existé à cette époquelà, elle serait peut-être tombée dans la catégorie générale des compagnies qui ont participé à ce genre de travail.

> (La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2° fois.)

RENVOI AU COMITÉ

L'honorable M. Molson: Honorables sénateurs, je propose que ce bill soit déféré au comité permanent des banques et du commerce.

L'honorable M. Choquette: Puis-je demander au parrain (l'honorable M. Molson) pourquoi ce bill n'est pas déféré au comité des transports et des communications? On devrait tenir un grand nombre de comités occupés en leur soumettant divers bills. On semble avoir pris l'habitude ici de déférer tous les bills, importants ou non, au comité des banques et du commerce. J'estime que ce bill relève véritablement du comité des transports et des communications.

L'honorable M. Molson: Je n'y vois aucune objection. Je viens juste de m'apercevoir que le bill a été déféré au comité des transports et des communications la dernière fois. Je propose donc que le bill soit déféré au comité permanent des transports et des communications.

L'honorable M. Choquette: Cela me satisfait.

(Sur la motion de l'honorable M. Molson, L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): le bill est déféré au comité permanent des transports et des communications.)